



Ifremer

objet : **Renouvellement de
l'autorisation de rejet de la STEP de
Chatellaillon**

DDE/CQEL

17009 LA ROCHELLE cedex

Réf. : 1417- DEL/LR

L'Houmeau, le 27 décembre 2001

Institut français de recherche
pour l'exploitation de la Mer

Station de La Rochelle
Place du Séminaire
B.P. 7
17137 L'Houmeau
France

téléphone **33 (0)5 46 50 94 40**
télécopie **33 (0)5 46 50 93 79**
<http://www.ifremer.fr>

Siège social
155, rue Jean-Jacques Rousseau
92138 Issy-les Moulineaux Cedex
France
R.C.S. Nanterre B 330 715 368
APE 731 Z
SIRET 330 715 368 00297
TVA FR 46 330 715 368
Établissement public à caractère
industriel et commercial

téléphone **33 (0)1 46 48 21 00**
télécopie **33 (0)1 46 48 22 96**
<http://www.ifremer.fr>

Voici nos remarques sur le dossier de demande de renouvellement de l'autorisation de rejet de la Station d'épuration de Chatellaillon.

En ce qui concerne les rejets de nitrates, le milieu marin récepteur ne paraît pas être sensible actuellement aux apports de nitrates ; on ne constate pas de signes apparents de déséquilibre de l'écosystème littoral par des proliférations algales. Cependant, si les taux produits par la station peuvent nuire à l'efficacité de l'épuration et à la désinfection des eaux, il est nécessaire de les abaisser.

Les données de débits entrant enregistrées jusqu'en 2000 indiquent une sensibilité certaine aux épisodes pluvieux (années 1994, 1999 et 2000). Les résultats des observations obtenues par le réseau de télémessure actuellement mis en place devraient permettre de procéder aux travaux d'étanchéité du réseau.

Le rejet s'effectuant dans des zones de production ostréicole, les seuils de rejets en microbiologie à prendre en compte sont ceux recommandés par le Conseil Supérieur d'Hygiène. Ces seuils sont valables toute l'année, ce qui entraîne l'extension de l'auto-surveillance de ce paramètre à l'ensemble de l'année (un prélèvement tous les 15 jours).

Par contre, dans l'état actuel des connaissances (données peu nombreuses sur les abattements mesurés dans une STEP entre entrée et rejet), il paraît actuellement difficile de prescrire une norme de rejet en entérovirus.

■ Si la station d'épuration est re-dimensionnée à moyen terme, notamment en incluant les communes de St Vivien et Salles-sur-Mer, il serait utile d'envisager une modification du système de désinfection, actuellement au chlore.

Le Chef du Laboratoire DEL

Gérard THOMAS

Copies : DDAM 17